

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	24
Nombre de conseillers absents :	3
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	3
Nombre de votants :	27
Date de la convocation :	16 juin 2026
Date d'affichage :	16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyn, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GEFFROY Séverine, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël

Absents : BONIZEC Christel, LE BALCH Elise, COUTELLEC Benoit.

Procurations : BONIZEC Christel à BRIAND Sandrine, LE BALCH Elise à CHARLIER Claire, COUTELLEC Benoit à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/96

Fonction publique

Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2026/95 du 22/06/2026 fixant les ratios promus-promouvables ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 16 juin 2026 ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de

l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste).

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs au vu des mouvements suivants :

Service Administratif :

Par arrêté en date du 1^{er} janvier 2026, un agent titulaire du grade « d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe » a été nommé, par voie de détachement pour stage d'une durée de six mois, dans le grade de « rédacteur ».

Au vu de l'accomplissement satisfaisant de cette période de stage, il est proposé que sa titularisation dans le grade de « rédacteur » intervienne à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le poste « d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe » précédemment occupé par l'intéressé deviendra de ce fait vacant. Il convient donc de procéder à sa suppression à compter du 1^{er} juillet 2026.

Service Technique :

▪ Avancement de grade à l'ancienneté

Nomination/Suppression :

- Suite à un avancement de grade à l'ancienneté, d'un agent « adjoint technique principal de 2^{ème} classe » à compter du 1^{er} juillet 2026 au grade « d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe », il est proposé, dans le cadre de cette nomination, de créer un poste au grade « d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe » et de supprimer son grade précédent.
- Promotion interne :
 - Suite à la nomination à l'ancienneté d'un agent au grade « d'agent de maîtrise » depuis le 1^{er} janvier 2026, il est proposé de supprimer le poste « d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe » précédemment occupé ;
 - Vu la liste d'aptitude pour l'année 2026 après promotion interne au grade « d'agent de maîtrise territorial » d'un agent des services techniques, actuellement « adjoint technique principal de 1^{ère} classe » il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise.

Service enfance :

▪ Avancement de grade à l'ancienneté

Nomination/Suppression :

- Suite à un avancement de grade à l'ancienneté, un agent au grade « d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe » sera nommé au 1^{er} juillet 2026 au grade « d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ». Aussi il convient de supprimer son ancien grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **ADOpte** le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2026, tel qu'annexé ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO



ETAT DU PERSONNEL VILLE DE BEGARD - emplois permanents						
COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL - emplois permanents statutaires						
GRADES	Catégorie	Emplois permanents				vacant
		au 1er mai 2026	au 1er juillet 2026	Dont Temps non complet	pourvus	
SERVICE ADMINISTRATIF- MEDIATHEQUE						
Attaché Principal détaché dans les fonctions de Directeur Général	A	1	1		1	0
Rédacteur	B	1	1		1	0
Assistant de conservation Principal de 1ère classe	B	1	1		1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	10	9		9	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1		1	0
Total service administratif		14	13		13	0
SERVICE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	1	1		1	0
Technicien Principal 1ère classe	B	1	1		1	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2		2	0
Agent de maîtrise	C	1	2		2	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6	6		5	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	5		5	0
Adjoint technique	C	7	7		7	0
Total service technique		24	24		23	1
SERVICE ENFANCE						
Technicien Principal 2ème classe	B	1	1		1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	3		3	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	3		2	1
Adjoint technique	C	4	4		4	0
Agent territorial spécialisé Ecoles Maternelles principal 1ère classe	C	5	5		5	0
Agent territorial spécialisé Ecoles Maternelles principal 2ème	C	1	1		0	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	1		1	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0	0		0	0
Total service enfance		18	18		16	2
SERVICE INTENDANCE						
Adjoint technique principal de 1ère classe		3	3		3	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	0		0	0
Adjoint technique	C	1	1		1	0
Total intendance		4	4		4	0
POLICE MUNICIPALE						
Brigadier CHEF principal	C	2	2		1	1
Gardien - Brigadier	C	1	1			1
Total Police municipale	0	3	3		0	2
Total Commune		63	62		57	5